

## ABONNEMENT.

**SAUMUR :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**POSTE :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>e</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis  
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Janvier 1875.

## Chronique générale.

Les membres de la droite et du centre droit se montrent très-indignés contre les manœuvres politiques du duc d'Audiffret-Pasquier et de M. Léonce de Lavergne, qui cherchent à provoquer parmi leurs collègues des défactions en faveur de la République. Elles seraient, dit-on, d'une vingtaine de membres du centre droit; or, si ces membres se décidaient, en effet, à voter avec les gauches, la République obtiendrait la majorité, car vous savez qu'elle n'a manqué, l'année dernière, que de quelques voix, sur la proposition Casimir Périer.

La République proclamée, c'est l'Empire dans un bref délai.

Les députés se demandent quelle serait en présence d'un vote favorable à la République l'attitude du maréchal de Mac-Mahon? Les intimes de l'Élysée le disent, depuis quelques jours, très-soucieux, vivant retiré et donnant fort peu d'audiences. Des paroles échappées à l'entourage du maréchal font pressentir que, pour le cas d'un vote favorable à la République, les prévisions exprimées récemment par le *Times* se réaliseraient et le maréchal donnerait sa démission. Il est facile de comprendre qu'elle deviendrait, dans l'Assemblée et dans le pays, le signal d'une redoutable crise dont les bonapartistes se tiennent prêts à profiter.

Depuis plusieurs jours, M. Rouher ne se montre pas à Versailles.

Les événements sont aussi à la veille de se précipiter en Espagne. La correspondance carliste communique la traduction de la belle adresse pleine de fidélité et de dévouement que le maréchal don Joaquin Elio, ministre de la guerre du roi don Carlos VII, vient de présenter à Sa Majesté, à l'occasion de la fête des Rois.

C'est le coup de grâce donné aux illusions alphonisistes, sur le prétendu découragement des armées carlistes et les prétendues défactions des chefs et officiers, qui ont appartenu à l'armée de dona Isabel.

Tous les bruits de démission du maréchal qui ont couru dans les journaux étrangers, sont, dit-on, l'œuvre de M. de Broglie, qui ne laisse jamais échapper les occasions d'exercer une pression sur les timides de l'Assemblée.

L'examen du scrutin nous révèle que les députés qui ont voté contre la seconde lecture appartiennent à trois groupes. Il y a quelques membres de l'extrême gauche, l'extrême droite tout entière et tout le groupe bonapartiste.

Pour l'honneur de l'Assemblée et du pays, la réponse la plus digne au discours de M. Jules Favre a été faite. A la demande de M. Lestourgie, l'Assemblée a voté la mise à l'ordre du jour de la discussion sur les rapports de la commission chargée d'examiner les actes du gouvernement de la Défense nationale.

Les événements permettront-ils que cette discussion trop tardive ait lieu et surtout qu'elle aboutisse à un résultat? Nous l'espérons. Quoi qu'il arrive, tous les honnêtes gens doivent des remerciements à l'honorable député de la Corrèze pour la courageuse initiative qu'il a prise. Grâce à lui, le devoir de l'Assemblée sera rempli et la conscience publique satisfaite. Il y aura donc aussi une justice pour cette poignée d'ambitieux et de factieux qui se sont emparés violemment du pouvoir, qui ont aggravé nos désastres et qui aspirent encore à courber la France sous le joug de leur odieuse dictature!

La mission des tribunaux exceptionnels recommence. Les conseils de guerre auront leur prolongement et le procès de Trianon son pendant.

Un journal fait remarquer que la séance du 23 pourrait se diviser comme en deux parties, dont la première accuse la rupture formelle de la droite et du centre droit, tandis que la seconde signale l'entierement définitif de la conjonction des centres.

Ces réflexions ne manquent pas de justesse et nous n'avons pas à nous plaindre de l'effet obtenu dans la seconde partie de cette séance. Quant à l'effet de la première, il appartient au centre droit de faire que le journal dont nous citons l'appréciation, puisse la retirer bientôt. La divergence de vues existe, c'est incontestable. M. Lucien Brun a fait voir comment on peut la faire disparaître par le concours des volontés pour le bien.

L'honorable M. de Belcastel a communiqué à la *Gazette de France* la déclaration suivante qu'il devait faire au nom de plusieurs de ses collègues et que les incidents tumultueux de la séance de samedi l'ont empêché de lire à la tribune :

« Nous partageons les convictions royalistes, les sentiments et les espérances patriotiques exprimées hier, ici même, avec une si noble éloquence, par M. de Carayon-Latour.

» Nous respectons le vote consciencieux de nos amis contre la seconde lecture des lois constitutionnelles.

» Nous ne prenons pas l'engagement de les adopter.

» Nous réservons sur chacun des articles notre liberté entière.

» Mais, comme les objections et les négations ne suffisent pas aux besoins du pays, nous croyons devoir aborder l'examen de ces lois. Nous voulons les étudier avec attention et loyauté absolue, ainsi que les amendements et les résolutions que, dans ces graves débats, pourront inspirer aux membres de l'Assemblée nationale l'amour de la France et le souci de son avenir. »

Cette déclaration ne nous surprend pas. M. de Belcastel avait dit précédemment, dans une lettre adressée à un journal de Paris, qu'il était prêt à voter des lois constitutionnelles, sans se préoccuper de savoir à quelle forme de gouvernement elles seraient appliquées.

Aujourd'hui, il se borne à vouloir discuter les lois constitutionnelles, sans prendre l'engagement de les voter. A notre point de vue, M. de Belcastel a donc fait un progrès.

Nous nous bornerons seulement à remarquer que vouloir discuter des lois qui, de

l'avis de tous les partis, seront certainement repoussées, afin de placer des discours sur chacun des articles, c'est pratiquer, ce nous semble, de gaieté de cœur, cette politique d'objections et de négations qui ne suffisent pas aux besoins du pays.

Les débats de la Chambre et les questions intérieures laissent peu de place pour le développement des questions extérieures, qui méritent cependant d'appeler l'attention.

L'opinion publique comprend vaguement que la paix qui règne actuellement en Europe n'est pas de nature à inspirer pour l'avenir une confiance parfaite, et elle en est à chercher où et à quel moment pourra bien s'enflammer « l'allumette » légendaire.

Les gouvernements ne semblent pas plus rassurés, et les voici tous en émoi à l'occasion de cet incident du Monténégro.

Ces craintes sont-elles chimériques? Nous ne le pensons point, et combien de feuilles françaises ou étrangères qui sont absolument du même avis, en dépit de l'optimisme qu'elles affectent! Tel organe officiel de la Russie, par exemple, exalte les résultats produits par « l'entente pacifique des puissances du Nord » relativement aux affaires d'Orient; pendant ce temps, la Russie presse ses armements et se met en état de défense sur sa frontière de l'Ouest. Ces précautions ne lui paraissent sans doute pas inutiles, et elle apprécie à sa juste valeur « l'entente pacifique ».

Mais le sujet est délicat. Laissons la parole à un journal allemand; il est catholique, hâtons-nous d'en convenir, mais cela n'affaiblira pas auprès de nos lecteurs la portée de ses appréciations. D'après la *Germania*, citée dans les feuilles de traduction de l'Agence Havas, « la nouvelle de l'intervention » armée des Allemands en Espagne était un « ballon d'essai que l'on a lancé pour voir » si l'opinion publique se laisserait surexciter pour approuver des mesures qui pourraient amener des complications militaires. »

La *Germania* ajoute :

« Il se peut que l'Espagne soit précisément le terrain où ces complications auraient lieu. Il suffirait de se servir de ce pays pour y faire des essais ou y attirer continuellement l'attention de l'Allemagne pour la détourner justement du côté de l'Europe qui est tout à fait opposée à ce côté-là. L'année 1875 pourrait par conséquent nous réserver mainte surprise plus capable de surexciter l'opinion publique qu'une intervention en Espagne. »

Cette supposition du journal catholique de Berlin n'est pas dénuée de vraisemblance; mais peut-être est-elle énoncée en termes trop absolus. L'Espagne n'est pas l'unique « objectif » du cabinet de Berlin, assurément; elle doit du moins figurer, à un autre titre que celui de trompe-l'œil, dans l'ensemble des plans qu'il médite.

Ceci nous ramène à la question spéciale de l'intervention allemande dans la Péninsule. Voici, à cet égard, quelques lignes extraites de la *Gazette nationale*, de Berlin, qui ne sauraient être passées sous silence :

« Ou bien il y a en Espagne un gouvernement qui a la volonté et le pouvoir de punir les carlistes de leurs forfaits et de donner satisfaction au gouvernement allemand, ou bien si ce gouvernement n'existe pas, l'Espagne doit être considérée comme un pays qui ne jouit pas du droit international européen, et le gouvernement allemand doit alors se faire justice à lui-même comme il le

pourra. Si cependant le gouvernement espagnol déclarait qu'il a la volonté de punir les carlistes, sans en avoir la force, le gouvernement allemand aurait certainement le droit de sommer le gouvernement espagnol de faire son devoir et de ne pas admettre que ce gouvernement n'a pas la force et les moyens de le faire. »

On le voit, l'affaire du *Gustave* n'est pas finie, et le gouvernement prussien n'a pas dit son dernier mot.

Les nouvelles se succèdent et se contredisent; voici la dernière qui nous parvient, par l'entremise de l'Agence Havas :

« Berlin, 22 janvier, soir.

« On mande de Madrid que les carlistes ont menacé, pour le cas où Zarauz serait bombardé, d'exercer des représailles contre les nationaux allemands qui résident dans cette ville, et notamment contre le capitaine Zeppelin et contre plusieurs matelots de l'équipage du *Gustave*. En présence de ces menaces, le gouvernement allemand, redoutant de compromettre la sécurité de ses nationaux et de les exposer à un danger de mort, a cru devoir ajourner jusqu'à nouvel ordre les mesures projetées. »

C'est l'aveu implicite de l'intention qu'avaient eue les Allemands de faire bombarder Zarauz par leurs bâtiments de guerre ou par ceux d'Alphonse XII.

Ils ajournent jusqu'à nouvel ordre, et nous sommes portés à croire qu'ils ne sont pas fâchés de tenir en suspens une affaire dont ils pourront tirer parti au moment opportun, et dans le sens qu'ils jugeront alors le plus conforme à leurs intérêts.

Ce qu'on vient de lire suffit à expliquer les préoccupations auxquelles nous faisons allusion au début. S'il ne convient pas d'en exagérer les motifs, il ne faut pas non plus prétendre qu'elles n'ont aucun fondement sérieux : ce serait nier l'évidence.

## TUNNEL SOUS-MARIN ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

L'important projet de loi relatif à ce tunnel a été déposé à la Chambre, comme nous l'avons déjà dit.

M. le ministre des travaux publics a pris la parole en ces termes :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession d'un chemin de fer partant d'un point à déterminer sur la ligne de Boulogne à Calais, pénétrant sous la mer et se dirigeant vers l'Angleterre jusqu'à la rencontre d'un pareil chemin de fer partant de la côte anglaise dans la direction du littoral français. »

Le prix des subsistances en France a augmenté depuis 50 ans dans des proportions considérables. L'*Economiste français* comparant les prix au cours de 1820, montre que l'accroissement seul de la consommation a déterminé depuis un demi-siècle une augmentation de dépense :

De 20 0/0, quant aux aliments végétaux, céréales, farineux, légumes ;  
De près de 40 0/0, quant à l'alimentation animale, viande, laits, œufs, poissons ;  
De 85 0/0, quant aux boissons indigènes, vin, bière, cidre, spiritueux ;  
De 200 0/0, quant aux denrées diverses, telles que sel, sucre, café, thé, huiles ;

Et de 50 0/0, pour l'ensemble de la nourriture.

En supposant, au contraire, la consommation invariable, et en ne s'attachant qu'aux variations des prix, on trouve de ce chef une augmentation de dépense :

De 55 0/0, quant à l'alimentation végétale ;

De 87 0/0, quant aux produits fournis par le règne animal et aux boissons indigènes ;

Et une réduction de dépense de 37,5 0/0, en ce qui concerne les autres denrées ;

Soit, pour le tout ensemble, une augmentation de 42 0/0 ou de 50 0/0, selon qu'on prend pour base de la comparaison des prix le chiffre actuel de la consommation ou le chiffre ancien.

Enfin, si l'on tient compte à la fois des variations de la consommation et de celles des prix, on arrive à cette conclusion que la nourriture annuelle des Français représentait, sous la Restauration, une valeur initiale de 90 à 95 francs par tête, et que cette valeur avait plus que doublé à la fin de l'Empire, puisque, pour 1870, elle ressort à 195 francs.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Un crime épouvantable a mis en émoi, dimanche dernier, toute la commune de Villebernier. La veuve Hervé, âgée de 70 ans, a été trouvée, à son domicile, étendue sans vie dans une mare de sang.

Elle avait été assommée avec une bûche que l'on a retrouvée dans son four et avait sept côtes brisées. Quoique âgée, la femme Hervé était d'une forte constitution, et la lutte avec son assassin a dû être vive. On présume que le crime a été commis samedi soir, vers 11 heures. Elle était occupée en ce moment à faire cuire des pommes de terre pour ses *laitons* ; son lit n'était pas défait, et des sabots auprès de sa cheminée indiquent qu'elle se chauffait.

Au premier coup de bûche, le sang a jailli d'une blessure profonde à la nuque, contre la muraille, et la victime est tombée sur le carreau ; cependant, elle a pu se relever, s'appuyer contre sa fenêtre, qu'elle a maculée de sang, puis elle s'est affaissée pour ne plus se relever.

Combien de temps toute cette lutte a-t-elle duré ?

La victime tombée, l'assassin lui a sauté sur le corps, et l'a piétinée. C'est alors qu'il lui a brisé les côtes ; son corsage était tout taché de sang et de boue.

Le parquet de Saumur, M. le juge d'instruction, M. le capitaine de gendarmerie se sont rendus dès dimanche matin à Villebernier et ont ouvert une enquête.

Un individu, que la rumeur publique désignait comme étant le coupable, a été arrêté et écroué à la prison de Saumur. On l'avait vu, ses vêtements ensanglantés ; et puis il avait eu, quelques jours auparavant, une discussion avec la veuve Hervé, qui l'avait accusé d'un vol dont elle aurait été victime. Cet individu l'avait fait même assigner devant M. le juge de paix de Saumur pour lui demander réparation de cette accusation, qu'elle n'avait pu justifier.

L'instruction apprendra ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette rumeur.

Aujourd'hui mardi, à midi, le niveau de la Loire était encore, comme la veille à la même heure, à 3<sup>m</sup> 60.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons de publier. Le bruit dont il est parlé ne peut être que le fait d'un malentendu ; mais l'absence de M<sup>me</sup> Derasse a été une double perte pour la soirée musicale du 13 janvier.

« A M. le Rédacteur du journal l'*Echo Saumurois*.

» Bruxelles, le 23 janvier 1875.

» Monsieur le Rédacteur,

» J'apprends à l'instant que, dans un but que je ne puis soupçonner, on répand à Saumur le bruit que j'ai demandé, pour chanter au bénéfice des pauvres, la somme de cinq cents francs.

» Ma dignité d'artiste ne me permet pas de laisser s'accréditer un tel propos.

» Personne ne m'a fait l'honneur de me demander mon concours, je n'ai donc eu à formuler aucune exigence. Si MM. les organisateurs du concert s'étaient adressés à

moi, je me serais empressée de me mettre à leur disposition gratuitement, ainsi que je l'ai fait dans toutes les représentations destinées à secourir les malheureux, et ainsi que je l'ai récemment fait à Angers.

» Un engagement m'appelait au théâtre royal de la Monnaie à Bruxelles, où je donne en ce moment des représentations ; mais j'aurais retardé mon départ, doublement heureuse de concourir à une bonne œuvre, et de témoigner en même temps au public de Saumur ma vive reconnaissance pour le si bienveillant accueil que j'en ai reçu.

» Dans l'intérêt de la vérité, je vous prie donc, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre journal, et d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus reconnaissants.

Z. DERASSE,

» En représentation au théâtre royal de la Monnaie. »

Les membres de l'Académie des Beaux-Arts, pour rendre hommage à leur ancien collègue et secrétaire, M. Beulé, font élever, en ce moment, à l'ancien ministre de l'intérieur, un monument au Père-Lachaise.

Un des deux prisonniers qui se sont évadés dans la nuit du 16 au 17 janvier de la prison d'Alençon vient d'être arrêté dans cette même ville.

C'est le nommé Soret, condamné, aux dernières assises, aux travaux forcés à perpétuité.

Après avoir erré deux jours dans la ville et aux environs, ce malheureux s'est présenté, vers huit heures du soir, chez M. Boul, huissier, mourant de faim et demandant un morceau de pain.

L'alarme a été donnée aussitôt, et Soret, arrêté par les voisins, a été remis aux mains de la police et réintégré en prison. On recherche toujours activement son compagnon Mezières, et l'on espère qu'il ne pourra échapper longtemps aux recherches.

Plusieurs journaux ont annoncé, comme symptômes de la durée des chaleurs, qu'on avait vu passer au-dessus de Paris un vol d'oiseaux sauvages. Cette circonstance anormale prouve uniquement que ces oiseaux ont été chassés des régions chaudes qu'ils habitent ordinairement à cette époque de l'année par une chaleur exceptionnelle.

C'est par un effet analogue, mais inverse, que des oiseaux du nord, qui ne viennent jamais en Angleterre, ayant eu trop froid au mois de décembre 1874 dans les régions arctiques, sont descendus jusqu'à Londres. Ils y ont été observés ou capturés précisément à la veille du grand dégel. Ce fait prouve, sans aucun doute, qu'aussi mauvais prophètes que les hommes, ces oiseaux n'avaient point vu venir cette révolution céleste.

#### LES ALLUMETTES CHIMIQUES.

Un décret inséré au *Journal officiel* vient de réglementer la vente des allumettes, devenue le monopole de l'Etat, et de fixer les tarifs des diverses qualités offertes à la consommation.

Les allumettes ordinaires en bois sont cotées aux chiffres suivants :

Bois carré trempé en presse. — Paquet, par 500 allumettes, 35 c. ; par 1,000, 70 c. ; boîte ménagère, par 500 allumettes, 40 c. ; portefeuille, par 100, 40 cent. ; par 50, 5 c.

Bois rond trempé en presse. — Boîte ménagère, par 500 allumettes, 40 c. ; portefeuille illustré, par 100 allumettes, 40 c. ; par 10, 5 c.

Allumettes suédoises paraffinées et au phosphore amorphe. — Paquet, par 1,000 allumettes, 1 fr. 40 c. ; boîte munie d'un frotoir, par 1,000 allumettes, 4 fr. 20 c. ; par 550,65 c. ; par 250,35 c. ; par 50, 40 c.

Les boîtes d'allumettes en cire, illustrées en trois couleurs et au-dessus, sont taxées à 42 c. par boîte, quelle que soit la forme de la boîte.

Les boîtes d'amadou chimique à 30 pièces, également 45 c. ; les boîtes illustrées de 250 allumettes, 70 c.

Les petites boîtes illustrées, dites *prie Dieu*, et contenant 33 allumettes, sont fixées au prix de 40 c. seulement.

Ces prix sont officiels ; il n'est donc pas loisible aux débitants de les surélever, comme on le voit encore assez fréquemment.

Il ne faut pas négliger d'aller, chacun à sa mairie, vérifier son inscription sur les listes électorales. Depuis le samedi 16 janvier s'est ouvert le délai de 20 jours pendant lequel doivent se produire les demandes en inscription ou en radiation ; il prendra fin le 4 février, à minuit.

Nous rappelons aux électeurs qu'il existe deux listes électorales bien distinctes :

La première, comprenant les électeurs municipaux, dont une catégorie concerne les citoyens ayant droit à l'inscription d'office, et une autre les citoyens qui ne peuvent être inscrits qu'en faisant la demande et en justifiant d'une résidence de deux années consécutives dans la commune ;

La seconde liste, comprenant les électeurs qui, ne justifiant pas de six mois de domicile, peuvent prendre part cependant aux élections des membres de l'Assemblée nationale et des Conseils généraux et d'arrondissement.

La vérification des listes ne doit être négligée par personne. Nous n'avons pas besoin d'insister : tous les électeurs comprennent combien il est important pour eux de bien vérifier s'ils sont inscrits et de se faire inscrire s'ils ne le sont pas.

L'aumônerie militaire de l'École de cavalerie et de la place de Saumur est entrée en exercice dimanche dernier. En fait, depuis la suppression de l'aumônier titulaire de l'École après 1830, le service religieux n'a point été suspendu pour l'École, en l'église Saint-Nicolas, à cette messe de midi dont l'origine semble remonter jusqu'aux premières années de notre siècle. En ce qui concerne l'office du dimanche, M. l'aumônier titulaire actuel continue donc une tradition non interrompue. Une courte instruction, adressée aux hommes spécialement, sera faite désormais à la messe de midi, au moins tous les quinze jours. Nous reproduisons la petite conférence qui ouvre le cours de ces instructions.

*Non judicavi me scire aliquid in vobis, nisi Jesum-Christum et hunc crucifixum.* (Saint Paul aux Corinthiens, ép. 1, chap. 2.)

Ma mission est de ne savoir au milieu de vous qu'une chose, Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.

Ces paroles, Messieurs, résument en effet toute prédication chrétienne, et nous ne pouvons mieux faire que de vous les apporter aujourd'hui en inaugurant le ministère sacerdotal qui nous est spécialement destiné.

Commençons donc par l'acte de foi en notre divin maître. Et cet acte, nous le faisons ensemble par notre seule présence autour de cet autel, continuation pour nous du Calvaire.

Aussi bien, cette vérité fondamentale de la divinité de N. S. J.-C., elle est comme le soleil ; elle resplendit et s'affirme d'elle-même.

Nous prêchons, s'écriait saint Paul devant les Juifs et les Gentils, cette folie et cette stupidité, *scandalum et stultitiam* (1, Cor., 1, 23), J.-C. Dieu et homme tout ensemble, et cet homme-Dieu crucifié, *Jesum-Christum et hunc crucifixum*.

Ils ont prêché cela, ces hommes, sans lettres et sans appui, sans autre appui que leur sang à donner après leur parole. Ils sont partis un jour aux quatre coins du monde pour annoncer cette étrange doctrine et cette étrange histoire, et courber toute intelligence devant le nom et la croix de J.-C.

Donc ils obéissaient non-seulement à une évidence, mais à une impulsion, une mission absolument divine.

Et je n'ai pas besoin d'invoquer le témoignage de leur sang, ni le témoignage plus étonnant encore de leur succès.

Oublions tout : les prophéties, les miracles, les millions de martyrs, la conversion du monde...

Ils ont prêché cela ; donc cela est de Dieu, car nul homme ne l'eût jamais imaginé ni osé dire.

Et voici le commentaire qu'ils donnaient, ces pêcheurs de Galilée, aux deux mots de leur mission.

C'est le sujet de cet entretien.

#### I.

Dieu, disaient-ils, en sortant librement de son éternel repos, n'a pas créé ce monde borné et misérable pour être un vain hochet à ses yeux, en disproportion totale avec les regards de sa majesté infinie et les profondeurs tout aussi insondables de son amour.

Il a voulu un monde digne de lui et qu'il se réservait, à un moment donné, de faire grandir jusqu'à sa propre taille.

Et créant par amour, puisqu'il est amour

infini en même temps que puissance et intelligence infinie, — et plaçant au sommet de son œuvre des créatures intelligentes capables de le connaître, de l'aimer et d'être aimées de lui, — il a voulu, par un surcroît de bonté, que ces créatures privilégiées fussent à même, si elles le voulaient, d'entrer dans le courant de sa propre vie, de se greffer, c'est la comparaison de saint Paul (Rom. II, 24), sur le trône d'une personne divine, — pour y vivre, par surcroît, de la sève même de Dieu, âme sur âme, cœur sur cœur, — pour le connaître un jour, face à face, *faciem ad faciem*, comme il se connaît lui-même (c'est toujours saint Paul qui parle). — pour l'aimer de toutes les puissances et de toutes les douceurs de son propre amour, comme il s'aime, — et dans cette participation de la nature divine, *divina consortes naturæ* (c'est la prédication de saint Pierre, 2, Pet., I, 3), avoir pour bonheur et pour gloire éternelle la gloire et la félicité de Dieu même.

C'est le mystère de la destinée surnaturelle de l'homme et de la béatitude finale, premier et dernier mot du plan de Dieu sur nous, mystère d'amour qui explique tous les autres ; et je vous laisse à penser, Messieurs, s'il est possible d'égaliser la parole humaine à la magnificence d'un tel plan et d'un tel amour.

Il est donc venu, après des siècles d'attente, le gage vivant et irréfutable de la divine promesse, — l'intermédiaire, le médiateur parfait qui a réalisé une première fois, dans un individu de notre race, l'échantillon du plan divin et qui nous offre à tous, par son moyen, l'échelon pour monter jusqu'à Dieu et atteindre le but de nos sublimes espérances.

Et son nom se dit à genoux, au ciel et sur la terre, N. S. J.-C. le fils de Dieu fait homme ; vraiment Dieu, fils unique de Dieu, et vraiment homme, puisqu'il est homme, fils de Marie.

Nature divine et nature humaine tout ensemble, toujours distinctes entre elles, non confondues, mais unies dans un tout si parfait (1) qu'elles ne font plus dans le Christ qu'une seule personne.

Et admirez, Messieurs, la merveilleuse compréhension de ce mystère, selon le dessein que Dieu avait de surélever jusqu'à lui, de faire grandir à sa propre mesure la création tout entière.

*Nusquam Angelos apprehendit*, nous dit saint Paul (et je cite toujours pour m'effacer devant l'apôtre), *nusquam Angelos apprehendit, sed semper Abrahæ* (Héb., 2, 16). Ce n'est pas l'ange, pur esprit, que Dieu choisit pour point central de cette union avec les substances créées, c'est l'homme, corps et âme, esprit et matière.

El pourquoi ?... *Instaurare omnia in Christo, quæ in cælis et quæ in terrâ sunt.* (Eph. I, 10.) C'est qu'en effet le but de Dieu est de reprendre, de renouveler en J.-C. toutes choses, les matérielles aussi bien que les spirituelles, — de tout marquer du sceau divin, — de verser en tout cet univers le courant de sa propre vie.

Si, en effet, d'une part les créatures spirituelles, c'est-à-dire les âmes humaines et les anges, déjà faites une première fois à l'image de Dieu, sont ramenées plus étroitement à leur principe par l'union de l'âme humaine de Jésus à une personne divine ; — voyez-vous d'un autre côté le monde matériel lui-même (dont nous portons et résumons les éléments dans notre corps) saisi par Dieu dans sa chair du fils de Marie, élaboré par le divin contact, et divinisé à sa manière, autant qu'il peut l'être, pour devenir un jour le corps glorifié des élus, et ces cieux nouveaux, cette terre nouvelle (2, Pet., 3, 13) où régneront éternellement les amis de Dieu ?

Or, cette vie divine, déjà réalisée en l'un de nous, N. S. J.-C. ne l'apporte ici-bas que pour la communiquer à ses frères, et par nous à tout cet univers.

Écoutez ses propres paroles : *Sicut tu, Pater, in me et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sumus.* (Joann., 17-21.)

« Pour que ces hommes, devenus nos frères, soient un avec nous et en nous, ô mon Père, de la même manière, aussi véritablement que je suis en vous et vous en moi. » C'est le testament formel et plusieurs fois répété de la dernière Cène, au moment où Jésus va commencer et consommer bientôt son sacrifice. Les hommes en Dieu, comme Jésus est en son père.

Et nous n'ignorons pas, Messieurs, en quoi consiste et par quelle formule rigoureuse de foi s'exprime l'union entre les personnes divines. L'union entre elles est celle-ci : une seule substance, une seule vie (2).

(1) *Unus omnino non confusione substantiæ sed unitate personæ.* (Symb. de saint Athanase.)

(2) *Trinitatem in unitate veneremur, neque confundes personas neque substantiam separantes.* (Symb. de saint Athanase.)

Et si mes paroles ne vous suffisent pas, ajoutez le divin maître, pour croire à ce mystère de mon amour: «Voici mon corps, voici mon sang, prenez et mangez, prenez et buvez, » et faites passer en vous, en chacun de vous, autant de fois que vous le voudrez, mon Incarnation toute entière, tout mon être, tout ce que je suis; aujourd'hui sans doute, dans l'ombre de la foi et pour vous soutenir dans les combats de la vertu, mais un jour face à face dans le repos et le triomphe de l'éternelle gloire.

Et l'humanité s'est assise à ce banquet. Et le corps, le souffle du chrétien s'en va de par le monde jetant à tous les vents quelque chose de Dieu... Et qui saurait dire les augustes secrets de nos sépultures chrétiennes, quand notre chair divinisée est rendue à la terre, quand elle rentre, avec le Christ sur les lèvres, dans le creuset mystérieux qui germe sous nos pieds, qui s'épanouit à nos regards en verdure, en fleurs et en fruits, pour distribuer à tout être vivant la sève, le sang, les fluides inconnus, l'aliment en un mot et le reflux de la vie?

Où, messieurs, n'en doutons pas, et cette conséquence est aussi certaine que magnifique par le Christ, et par le chrétien muni de la vivante Eucharistie, Dieu, depuis dix-neuf siècles circule comme un courant dans les veines de l'humanité, et par nom dans toute la nature, dans cette atmosphère que nous respirons et dans le sol qui nous porte.

## II.

Mais notre divin père n'est pas venu seulement comme une semence et une couronne de gloire pour l'homme et pour le monde.

Il est venu en victime.

Et hunc crucifixum.

Un Dieu crucifié, insulté jusque-là par ses créatures!... Quel étrange mystère!

Mais aussi quelle lumière féconde et sur Dieu et sur nous, quels éclairs vainqueurs lancés du haut de cette croix sur les révoltes et les infirmités de nos esprits et de nos cœurs!

Lumière sur Dieu. Il nous a donc aimés jusque-là! *Sic Deus dilexit mundum.* (Joann., 316.)

O soupis, ô extases des saints dans l'amoureuse contemplation du calvaire! Et de ces âmes embrasées, signifiées de tendresse au pied du crucifix, quelle soif de sacrifice, quelle folie de vertus, quels torrents d'inépuisable charité ont coulé et couleront encore sur la terre!

Lumière sur nous.

L'orgueil nous dévore. — Voilà le fils de Dieu obéissant à son père et à ses créatures jusqu'à la mort et à la mort de la croix.

La sensualité nous dévore. — Voilà les fouets, les clous, les épines, le gibet et toutes ses horreurs.

L'égoïsme nous divise, nous dissout, nous arme les uns contre les autres jusqu'à l'épuisement et à la ruine des patries. — Voilà le modèle indiscutable de la divine charité.

Le péché nous semble une bagatelle. — Et cependant, pour le racheter, il a fallu le sang d'un Dieu.

Le ciel, nous l'oublions. Qu'ai-je besoin du ciel si je puis jouir de la terre?... Mais la terre passera, notre âme restera; et pour nous dire le prix du ciel et le chemin qui doit nous y conduire, voilà la croix d'un Dieu. *Et hunc crucifixum!*

Et la douleur, cette reine inexorable, où la fuir? Dans quel asile? Entre quels bras assez puissants pour nous défendre ou du moins assez tendres pour nous consoler? Ah! qui l'ignore parmi les cœurs fidèles? — Entre les bras du divin crucifié, c'est là le seul refuge où l'on trouve du moins la résignation avec l'espérance.

Et le sacrifice, le sacrifice volontaire et entier de soi-même, jusqu'à la mort, pour les autres?...

C'est une loi de ce monde et assurément la plus belle. — Et vous le savez, Messieurs, mieux que personne. — C'est la gloire du soldat d'être marqué entre tous pour cette mission et d'en porter partout l'insigne et l'aurole dans la paix de nos cités, comme sur les champs de bataille.

Eh bien, Messieurs, est-ce que Dieu qui pense à tous, et qui a mis lui-même dans nos âmes cette faculté, cette flamme surhumaine de l'abnégation volontaire et joyeuse jusqu'à la mort, — est-ce que Dieu, dans ce livre de l'Incarnation qu'il a déroulé sous nos yeux, aurait oublié de nous montrer le type absolu du sacrifice?

Non, non, il n'a rien oublié. *Tradidit semet ipsum pro nobis.* (Eph., 5, 2.) Il a marché le premier, il s'est livré pour ses frères, inoculant au cœur de ses disciples le feu sacré de ces dévouements jusqu' alors inconnus qui ont ravi et transformé le monde; — dans l'apostolat, dans le martyre, dans la vie de prière, de contemplation et de pénitence, et dans le soulagement de toutes les misères, dans ce royaume de larmes et de sainte pitié

où la femme chrétienne, avec son cœur, tient le premier rang.

L'Eglise s'est fondée et a fondé sa gloire sur le mépris de la vie. Jeunesse, beauté, santé, famille, richesses, sourires et espérances de la terre, tout cela et tous les jours est sacrifié jusqu'au dernier soupir, et par tant d'âmes que le monde n'y prend plus garde.

Non, la vie n'est plus rien, à la suite d'un Dieu mort le premier pour nous. Il est juste, il est doux, il est divin de la donner comme lui pour les autres.

Ah! Messieurs, quel surcroît de courage et quelle consolation pour le soldat chrétien qui s'élance à la mort et qui tombe pour ses frères en contemplant le divin maître!

Je meurs, mais je meurs comme lui. — J'adresse à la sainte victime le cri suprême de ma foi. — J'unis, pour mon pardon, à ce sang rédempteur le sang sacré de mes blessures. — Et je puis bien murmurer avec confiance le dernier cri de mon Sauveur: Seigneur, Seigneur, je remets mon âme entre vos mains.

Tel est, Messieurs, dans un pâle et rapide abrégé, ce livre de l'Incarnation où nous aurons à lire: Charité sublime de nos destinées, — modèle et consolation de notre vie, — et quittance de nos dettes, clouée, comme dit saint Paul, dans la chair de J.-C. sur l'arbre de la croix. (Col., 2, 14.)

Et maintenant, au pied de cet autel où l'auguste victime est descendue pour nous, entrons ensemble, je vous y convie, dans les tendresses de ce divin cœur, entrons-y par la foi et la commune prière, — pour y former des liens que Dieu daigne bénir, qu'il embellisse déjà en cette vie, et qu'il achève un jour, entre nos âmes divinisées, dans sa gloire et son éternel bonheur.

Ainsi soit-il.

## Variétés.

### LA DANSE.

Au moment où commencent les soirées dansantes, il nous a paru intéressant de faire l'histoire de la danse.

Son origine est assez curieuse. Dans les temps primitifs, elle avait un caractère essentiellement religieux. Les prêtres avaient seuls le droit de se livrer à la danse pour honorer les divinités.

Les Hébreux manifestaient par la danse les heureux événements qui se réalisaient à la suite de leurs prières. Les idolâtres dansaient à l'époque de toutes les fêtes autour des images représentant leurs dieux. Aujourd'hui encore, dans les sacrifices humains, les peuplades sauvages se livrent à une danse échevelée.

Les Grecs, très-amateurs de cet exercice, avaient des danses sacrées, profanes et militaires. Ils divisaient la danse en trois classes parfaitement distinctes: il y avait d'abord la danse noble et régulière, qui se faisait sans aucun geste; puis la danse comique ou sphéristique, qui s'exécutait par des bonds et des mouvements saccadés; enfin, la danse militaire, qui n'était qu'une série de tours de force et d'adresse.

Les Romains avaient d'abord montré une grande répulsion pour la danse, la regardant comme indigne d'être exécutée par des hommes; mais, dans la suite, ils en firent une habitude qu'ils pratiquèrent jusqu'à la dépravation. Ils cultivaient également la pantomime qu'ils regardaient comme supérieure à la danse. Le goût de la pantomime était tellement entré dans leurs mœurs, qu'ils l'employaient jusque dans leurs funérailles. L'inhumation des morts donnait lieu à une cérémonie particulière. Les proches ou les amis représentaient sur la tombe, par la pantomime, les habitudes et les principaux actes de la vie du défunt. Les Romains avaient des écoles de pantomime.

A Constantinople, du temps de l'empereur Constance, il y avait trois mille danseurs, nommés les *sages des pieds et des mains*. Ils étaient si vénérés du peuple, qu'on fut obligé de les rappeler après un édit qui les avait expulsés. Ces danseurs avaient avec eux des nains et des monstres. Il y avait plusieurs fabricants de monstres. C'était même un métier assez lucratif que d'acheter des enfants nouveau-nés et de les rendre difformes en les plaçant dans des moules où leurs membres se trouvaient comprimés.

En France, la danse devint à la mode au moyen âge. Dans les campagnes sur-

tout, elle jouissait d'une grande faveur. Les danses campagnardes acquirent bientôt une renommée. Nous citerons entre autres la *bourrée*, originaire de l'Auvergne, et qui fut introduite à la cour par Marguerite de Valois. Elle passa de mode sous Louis XIII.

La *branle*, qui prit naissance en Bretagne et dans le Poitou, et qui devait plus tard se transformer en *cotillon*.

La danse se propagea rapidement en France et donna lieu à la création de nouveaux pas.

Le *menuet*, danse grave et gracieuse qui se dansait à deux, fut très en faveur sous Louis XIV et Louis XV. Elle disparut complètement avec le dix-huitième siècle.

La *gavotte* la remplaça. Cette espèce de danse était originaire du pays de Gap. Elle eut un immense succès en 1789 et 1790. Elle tomba en désuétude sous l'Empire.

La *volte*, danse pittoresque à la fin de laquelle le cavalier, après avoir fait pirouetter plusieurs fois sa danseuse, la faisait bondir en l'air.

Le *cotillon* qui, dans l'origine, n'était pas aussi compliqué que celui que l'on danse aujourd'hui à la fin des bals.

Les danses étrangères se sont rapidement acclimatées en France. L'Espagne nous a donné la gigue, qui fit fureur au quinzième siècle et qui n'existe plus qu'en Angleterre; l'Espagne, la sarabande et le boléro. La contredanse vient d'Angleterre; la valse d'Allemagne; la polka de Hongrie; la redowa et la mazurka, de Pologne.

La pantomime, qui avait obtenu un grand succès dès son arrivée en France, finit par atteindre un tel degré de grossièreté et de dépravation, que l'autorité fut obligée d'intervenir et d'empêcher, par des ordonnances, la représentation « de ces danses muettes ». La première pantomime théâtrale fut représentée en 1577. De notre temps, les beaux jours de la pantomime datent d'une trentaine d'années.

Au moyen âge, il y avait la danse des morts ou danse macabre. C'était des tableaux figurant dans tous les cimetières, et où l'on représentait, dans une ronde infernale, des morts de toutes les conditions et de tous les âges. Cette allégorie était destinée à prouver que la fatalité condamne également tous les mortels à mourir, aussi bien un roi qu'un pauvre, un enfant qu'un vieillard.

La danse qui occupait tant les esprits donna l'idée à plusieurs amateurs de faire des méthodes pour danser. Le premier ouvrage écrit dans ce but fut fait en 1588. Ce fut un chanoine de Langres, Jehan Tabourot, qui inventa des signes particuliers pour apprendre à danser.

Le *ballet* date du dix-septième siècle, ou du moins cette danse à plusieurs personnes devint à la mode à cette époque, car elle n'était pas inconnue des anciens. Le ballet fut introduit en France par Catherine de Médicis. Louis XIV en raffolait. Doué de beaucoup de grâce et de souplesse, le roi-soleil figura dans beaucoup de ballets organisés à la cour par Molière.

Il nous reste à rappeler la *carmagnole*, qui se dansa pendant la Révolution, pour avoir retracé, d'une manière succincte, les différentes phases de l'histoire de la danse.

Nous ne parlerons pas de la danse telle qu'elle existe actuellement. Aujourd'hui, on ne danse plus, dans les bals publics du moins, on se démeut simplement d'une manière plus ou moins grotesque. Le bon goût qui tend à se perdre de plus en plus devait également dégénérer de ce côté-là. Qu'il y a loin entre nos danses d'aujourd'hui et le menuet de nos aïeux, dont les danses de salon ne peuvent nous donner une idée.

## Faits divers.

L'enterrement de Ledru-Rollin, deux républicains s'entretenaient du défunt et des services rendus par lui au parti démocratique.

Il n'aura pas été inutile à l'idée républicaine, dit le premier, républicain à concessions.

Peuh! fait l'autre citoyen avec méfiance, il n'a presque pas fait de prison. Quelle différence avec Blanqui! En voilà un vrai au moins, et qui nous a rendu service! Il a passé toute sa vie dans un cachot.

Un souvenir de la guerre de 1870-71.

Une guérilla marseillaise, commandée par un démocrate à tous crins, fut envoyée à l'armée d'Orléans et mise sous les ordres du général Martin des Pallières.

Un jour, le général fait appeler le commandant de la guérilla.

« — Vous allez, lui dit-il, vous porter avec vos hommes dans la forêt d'Orléans et nous éclairer.

« — Dans la forêt d'Orléans? et qu'est-ce qu'il y a dans la forêt d'Orléans?

« — Je n'en sais rien. C'est pour le savoir que je vous y envoie.

« — Vous n'en savez rien et vous voulez que mes hommes y aillent! Bagasse, apprenez, monsieur, que nous n'allons pas dans les forêts quand nous ne savons pas ce qu'il y a dedans!!! »

Rhumes négligés, bronchites chroniques, phthisie. — Traitement rationnel et économique par les *Capsules de Goudron de Guyot*. — 2 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Saumur, pharmacie Besson, et la plupart des pharmacies.

## Dernières Nouvelles.

Versailles, 25 janvier, 2 heures 1/2.

On fait courir le bruit que le maréchal se dit très-fatigué.

Mais ce bruit, étant donné son origine, ne doit être accueilli qu'avec la plus extrême réserve.

La commission d'enquête sur l'élection du département de la Nièvre est réunie.

Est également réunie la commission du 4 septembre, afin de s'entendre sur la marche à suivre dans la discussion prochaine des rapports sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.

Le centre gauche est réuni pour délibérer sur la conduite à tenir dans la discussion sur le Sénat.

On pense que cette discussion sera close aujourd'hui.

Sont inscrits pour prendre la parole contre: MM. Jules Simon, Bardoux, de Pressensé, La Rochejacquelein, Naquet, Carayon-Latour, Pascal Duprat, Dutemple.

Pour: MM. Lacombe, de Valfonds, de Meaux, Depasse.

On écrit de Versailles, le 25 janvier, à l'Agence Havas:

« Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

« On paraît croire assez généralement, dans les cercles parlementaires, que l'Assemblée votera le passage à une deuxième délibération de la loi du Sénat.

« On a distribué aujourd'hui le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et territoriale, dont la rédaction a été adoptée en seconde délibération, le 20 janvier 1875. »

Pour les articles non signés: P. GODRT.

## Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. ÉMILE MARCK.

Lundi 4<sup>or</sup> février 1875,

Avec les concours de MM. ÉMILE MARCK et CHAVANNES.

## LE DEMI-MONDE

Pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas fils.

M. Emile MARCK remplira le rôle d'Olivier de Jalin.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Raymond de Nanjac.

Les autres principaux rôles seront joués par MM. Hems, Clauzel, M<sup>mes</sup> Hems, Gauguiran, Hamilton et Grisar.

Mise en scène de la Comédie-Française.

Salle de la Mairie.

Dimanche 31 janvier 1875, à huit heures du soir

## CONCERT

Donné aux Souscripteurs

par la

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS

Avec les concours de

PLUSIEURS ARTISTES et AMATEURS de la VILLE.

Prochainement, nous donnerons le programme de ce concert.

Les personnes qui désirent souscrire sont priées de se présenter au bureau de l'*Echo Saumurois*.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE** (14<sup>e</sup> ANNÉE)  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.  
Les demandes doivent être adressées à  
MM. REJOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Pele-  
tier, 9, à Paris; il y est immédiatement  
répondu par lettres *personnelles* et ne por-  
tant aucune indication extérieure.

**COULARD**  
Par l'emploi du Dentifrice  
du Chimiste  
Recommandé par les sommités médicales  
Prix : 3 francs.  
Se trouve chez les principaux Parfumeurs  
et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur,  
chez M. Henri MACHET,  
COIFFEUR,  
Rue d'Orléans.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine,  
sans purge et sans

frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de  
Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès.  
Elle combat avec succès, sans médecine, ni  
porges, ni frains, les dyspepsies, gastrites, gastral-  
gies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites,  
nausées, renvois, vomissements, constipation,  
diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,  
étourdissements, étourdissements, oppression, con-  
gestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète,  
faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous  
désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix,  
des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mu-  
queuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y com-  
pris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart,  
le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan,  
Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65.811.

M. le curé A. Brunelière, d'une *Dyspepsie* de  
huit ans, et après que les meilleurs médecins ne  
lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62.476.  
Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire).  
Monsieur — Dieu soit béni, la Revalescière Du  
Barry a mis fin à mes dix-huit années de souf-  
rances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et  
de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69.719.

**HYDROPIE, NÉPHRITIS.** — Trois en sont radi-  
calement guéris. Pour les toux gagnées par un  
refroidissement, cela les arrête à la minute; pour  
les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela  
produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.  
LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise  
encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes :  
1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 25; 2 kil.,  
12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de  
4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en  
boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses. 60 fr. —  
Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60  
fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON,  
épicerie, rue Saint-Jean; M<sup>o</sup> GONDRIAND, épicière,  
rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de  
la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. —  
Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

**Départs de Saumur pour Poitiers :**

5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — — du soir.

**Départs de Poitiers pour Saumur :**

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — — — — —  
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	62	20	» 10	Soc. gén. de Crédit industriel et	690	» 2 50	»	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	510	» 12 50	»
4 1/2 % jouiss. mars.	93	»	» 25	comm., 125 fr. p. j. nov.	432	50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	677	50	» 7 50
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	432	50	»	Société autrichienne, j. Janv. . .	657	50	» 6 25
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . .	557	50	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Emprunt 1872 . . . . .	100	42	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	340	»	»	Orléans . . . . .	296	75	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	222	50	»	Est, jouissance nov. . . . .	320	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	290	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	460	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	890	» 1 25	»	Est . . . . .	288	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	478	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	542	50	» 1 25	Nord . . . . .	297	50	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	310	»	»	Nord, jouissance juillet . . . . .	1100	» 5	»	Ouest . . . . .	288	50	»
— 1871, 3 % t. payé. . . . .	278	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	592	50	»	Midi . . . . .	292	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	3810	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	575	»	»	Deux-Charentes. . . . .	272	50	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	562	50	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Vendée . . . . .	245	25	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	470	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	875	» 15	»	Canal de Suez. . . . .	497	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .	255	»	»	Société Immobilière, j. Janv. . . .	60	» 2 50	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	857	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	230	» 6 25	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 04 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — —  
9 — 01 — — — — —  
1 — 33 — — — — —  
4 — 12 — — — — —  
7 — 27 — — — — —

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — — — —  
9 — 50 — — — — —  
12 — 38 — — — — —  
4 — 41 — — — — —  
10 — 28 — — — — —

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE GUILLON.**

Les créanciers de la faillite du  
sieur Louis Guillon, négociant à  
Doué, sont invités à se présenter en  
personne ou par fondé de pouvoir,  
dument enregistré, dans le délai de  
vingt jours, à M. Proust, expert-  
comptable à Saumur, syndic définitif  
de ladite faillite, et à lui remettre  
leurs titres accompagnés d'un borde-  
reau sur timbre, indiquant les som-  
mes à eux dues; si mieux ils n'aiment  
en faire le dépôt au greffe du tribunal  
de commerce de Saumur.

La vérification des créances de  
cette faillite aura lieu le 16 février  
1875, à midi, en la chambre du con-  
seil dudit tribunal.

Le commis-greffier assermenté,  
(48) L. BONNEAU.

Etude de M<sup>o</sup> LAUMONIER, notaire  
à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le dimanche 31 janvier 1875, à  
midi,  
Dans la maison sise à Varrains,  
Grande-Rue, où est décédée la veuve  
Richard-Auger,

Il sera vendu :

Lits garnis, draps et serviettes,  
linge, armoire, buffets, vins en fûts,  
fourrages, orge, blé, avoine, une  
charrette, un cheval et ses harnais,  
une vache, deux laitons et autres  
objets.

On paiera comptant et cinq pour  
cent en sus. (49)

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Pour Noël prochain,

**UNE MAISON**

Rue Basse-St-Pierre, n° 10.  
S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

**PAPIERS PEINTS**

**A CÉDER**

**MAISON DE DÉTAIL IMPORTANTE**  
A Angers, rue d'Alsace.

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES.

Cliantèle riche, — installation per-  
mettant un chiffre de plus de 125,000  
francs.

Prix de cession : de 12 à 15,000  
francs, suivant la quantité de mar-  
chandises et de matériel.

Facilités pour les paiements.  
Le cédant donnera son concours,  
si on le désire.

Boujuce, expert-comptable à  
Angers. (51)

**RHUMES NÉGLIGÉS  
BRONCHITES CHRONIQUES  
PHTHISIE**

**TRAITEMENT RATIONNEL**

PAR LES

**CAPSULES DE GOUDRON  
DE GUYOT**

Pharmacien à Paris

Ces capsules, sphériques, de la grosseur  
d'une pilule, contiennent du goudron de  
Norvège, pur de tout mélange et de première  
qualité. La capsule se dissout dans l'estomac,  
le goudron s'émulsionne et agit rapidement.

« L'usage habituel et quotidien du goudron est  
très-recommandé chez les convalescents et les  
personnes faibles : il constitue un excellent préser-  
vatif contre un grand nombre de maladies, surtout  
contre les maladies épidémiques. »  
(Annuaire de thérapeutique du professeur  
BOUCHARDAT.)

« Le goudron, dit M. A. Cazenave, a été plus par-  
ticulièrement employé contre les phlegmasies chro-  
niques de la peau et la phthisie pulmonaire... Il  
résulte des faits observés jusqu'à ce jour, que le  
goudron a une action évidemment stimulante; que,  
donné à doses modérées, il excite les organes digestifs,  
il accélère la circulation. »  
(Dictionnaire de médecine du docteur FABRE.)

« A l'intérieur, le goudron agit en augmentant la  
dose des urines, excitant l'appétit, accélérant la di-  
gestion. On le prescrit surtout contre les catarrhes  
chroniques du poulmon et de la vessie. »  
(Traité de Pharmacie du professeur SOUBRIER.)

A la dose ordinaire de une ou deux capsu-  
les au moment du repas, ce médicament est  
d'une efficacité remarquable dans les mala-  
dies suivantes :

- BRONCHITES
- CATARRHES PULMONAIRES
- ASTHME
- TOUX OPINIÂTRE
- RHUMES
- PHTHISIE PULMONAIRE
- IRRITATION DE POITRINE
- MAUX DE GORGE
- DYSPEPSIE
- CATARRHES DE LA VESSIE

et en général contre toutes les affections des  
muqueuses.

Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient  
60 capsules. C'est assez dire à combien peu  
revient le traitement par les capsules de gou-  
dron : dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les contrefaçons et imitations,  
exiger sur l'étiquette blanche le texte imprimé  
en noir, et la signature GUYOT imprimée en  
trois couleurs

Ci-contre le  
fac-simile en  
noir de la si-  
gnature :

Prix du flacon : 2 fr. 50

PARIS, MAISON L. FRÈRE, 19, RUE JACOB

Dépôt à Saumur, pharmacie BESSON, et  
la plupart des pharmacies. (6)

**FOIN**

**A VENDRE**

S'adresser à M. PICHAT, quai du  
Gaz. (50)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole  
des Frères. (567)

M<sup>o</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Sau-  
mur, demande un clerc.

M<sup>o</sup> LAUMONIER, notaire à Sau-  
mur, demande un petit clerc.

Un chef d'emballage et d'expédi-  
tion d'une des principales maisons de  
la Champagne, dont la famille réside  
à Saumur, désirerait un emploi dans  
une maison de vins champagnais.  
Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**L. HUET,**

**NATURALISTE-EMPAILLEUR,**

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les  
amateurs qu'il se charge d'empailler  
toutes sortes d'animaux, d'après les  
procédés les plus connus et les meil-  
leurs.

Il construit également des arbres  
artificiels avec osseaux, pour l'orne-  
ment d'appartements.  
Le tout à des conditions très-avan-  
tageuses. (202)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue  
du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'o-  
xyde pas les plumes métalliques.

LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16  
pages de texte et gravures inédites  
et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS :**

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au  
nom de l'Administrateur, place SAINT-  
ANDRÉ-DES-ARTS, 41, à Paris.

La collection se compose actuelle-  
ment de 30-volumes renfermant les  
ouvrages des meilleurs auteurs con-  
temporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr.  
d° pour les départements 4 fr.

**GUÉRISON INSTANTANÉE**  
**ALGÈRES**  
NEURALGIES (faciales) MIGRAINES  
(non gastral) OTALGIES (névralgies)  
de l'oreille MAUX  
DE DENTS (lors même qu'elles  
seraient cariées.)  
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-  
agréable et complètement inoffensive; aspirée par la  
narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à  
l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant  
même; elle prévient aussi les crises d'ARTHRITISME et  
les attaques d'AROSEXIE. Il sera envoyé franco à  
domicile, aux personnes qui en feront la demande, des  
circulars contenant les appréciations d'un grand nombre  
de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont  
pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.  
L'Inventeur a choisi le meilleur mode de CON-  
SERVATION en faisant chez les Dépositaires spéciaux  
des flacons destinés à garantir instantanément dans le  
Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple à Prix, 12 fr.  
A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergue, rue  
de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de  
l'étranger. (215)

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**

ET

**TOILETTE DE PARIS**

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE  
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une  
superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie,  
de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une  
chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, corres-  
pondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande  
par lettre affranchie.

**PRIX D'ABONNEMENTS**

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique,  
l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de  
recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.

**OUVRAGE INDISPENSABLE**

A MM. les Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Ebénistes, Tourneurs,  
Treillageurs, Marchands de bois, Propriétaires, Entrepreneurs, etc., etc.

**ET TRÈS-UTILE**

A MM. les Gardes-forestiers, Gardes-d'octroi, ainsi qu'à toutes les personnes  
qui achètent, vendent ou font mesurer des bois ronds ou équarris.

**TRAITÉ DE CUBAGE**

DES BOIS Ronds ET ÉQUARRIS

Renfermant les diverses formules en usage pour obtenir le volume réel d'un  
arbre en grume, et donnant la manière de cuber les bois selon les divers  
modes, avec des tarifs au volume réel, au 1/4 de la circonférence moyenne  
sans déduction, et au 5<sup>me</sup> déduit. Cet ouvrage renferme, en outre, la manière  
de mesurer les planches et les bois de chauffage;

Par M. MONTAUDRY,

Brigadier sédentaire des forêts à Toulouse.

SIXIÈME ÉDITION.

Prix : 1 fr. 25 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le